

Conseil municipal

(Art.22 du code d'administration communale)

Le conseil municipal de la commune de Malzéville se réunira, en séance ordinaire le :

Lundi 8 avril 2024 à 19h00

Maison commune

- 14A rue du général de Gaulle -

Les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance sont :

- Délibération n°1 : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Délibération n°2 : Participation financière 2024 de la commune au SIVU Saint Michel Jéricho
- Délibération n°3 : Participation financière 2024 de la commune au CCAS de Malzéville
- Délibération n°4 : Modification de l'AP/CP aménagement de la cour de l'école Jules Ferry
- Délibération n°5 : Revalorisation des modalités de rémunération versée aux assistant-e-s maternel-le-s de la crèche familiale « Le château des diabolins »
- Délibération n°6 : Fiscalité directe locale – Taux d'imposition 2024
- Information 1 : Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux
- Délibération n°7 : Budget primitif 2024
- Délibération n°8 : SPL-XDEMAT - Avenants pour l'adhésion à des modules complémentaires
- Délibération n°9 : Modification du tableau des effectifs
- Délibération n°10 : Modification des périmètres scolaires à compter de la rentrée 2024/2025
- Délibération n°11 : Attribution d'une prime de ravalement de façade – 20 rue du Lion d'Or
- Délibération n°12 : Lancement de la procédure de marché public pour l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire (marché CVC)
- Délibération n°13 : Convention avec ENEDIS pour la pose d'équipements électriques sur un mur de l'école PASTEUR
- Information 2 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- Questions diverses

Malzéville, le 27 mars 2024

Le Maire,

Bertrand KLING

